

©Bartosch Salmanski



DOSSIER DE PRESSE

19/08/2025

**Protéger son vélo, se protéger :
la FUB aux côtés des cyclistes pour
leur donner du pouvoir d'agir**

Depuis plus de 40 ans, la FUB et son réseau défendent la place du vélo au quotidien pour permettre à toutes et tous de se déplacer sans danger et en autonomie à vélo. Bien sûr, des aménagements cyclables de qualité et des espaces de stationnement vélo sûrs sont indispensables pour assurer la sécurité des cyclistes et de leur vélo. Mais **pédaler en toute tranquillité passe aussi par la qualité des équipements vélo que choisissent les usagè-res.**

Robustesse des antivols, marquage, qualité des éclairages... Il est parfois difficile de trouver le bon produit adapté à son usage car la réglementation évolue, les offres de produits et de services se diversifient.

Informez le plus grand nombre de cyclistes de leurs droits et des bonnes pratiques est essentiel : tour d'horizon de l'expertise que la FUB met au service des usagè-res et usagè-res !



- Depuis 2002, des militant-es pionniers à Valence, puis aujourd'hui à Saint-Ouen, ont mis leur expertise d'usage au service des cyclistes en **testant la résistance des antivols**. Le développement de connaissances pratiques permet de donner du pouvoir aux cyclistes en tant que citoyen-nes éclairé-es et consommateur-trices responsables.
- Dès 2004, la FUB a lancé le **marquage des vélos** afin de lutter contre le vol. Après 720 000 vélos marqués, elle a réussi à faire adopter, **en 2021, l'obligation d'identification pour tous les cycles neufs**. Les vélos sont retrouvés et rendus à leur propriétaire par les forces de l'ordre chaque année.
- Depuis 2018, la FUB teste les **éclairages vélos** avec l'IUT GE2I. **Plus de 120 éclairages ont été mesurés** et évalués afin de donner aux cyclistes le pouvoir de choisir avec une information objective et comparable.

Le classement « FUB 2 roues » des antivols : la référence pour protéger son vélo

Traction, torsion, cisaillement... La première question que l'on est en droit de se poser en achetant un antivol vélo est : résistera-t-il aux tentatives de vol ? C'est ce que la FUB vérifie en atelier depuis 2002, en appliquant les mêmes méthodes que les voleurs en conditions réelles.

Le niveau « FUB 2 roues », gage de qualité et de résistance

Le classement d'un antivol au niveau « FUB 2 roues » permet d'identifier les antivols qui apportent la meilleure résistance au vol. Les tests d'antivols ont concerné à ce jour plus de 600 produits et des dizaines de marques.

Depuis 2024, de nouveaux tests avec une meuleuse portative mesurent le temps de résistance des meilleurs antivols. En effet, les fabricants innovent et vendent désormais des antivols « anti-meuleuse ». Il fallait donc accompagner cette innovation en proposant un test spécifique, appliqué désormais à tous les antivols pour assurer un protocole de test standard.

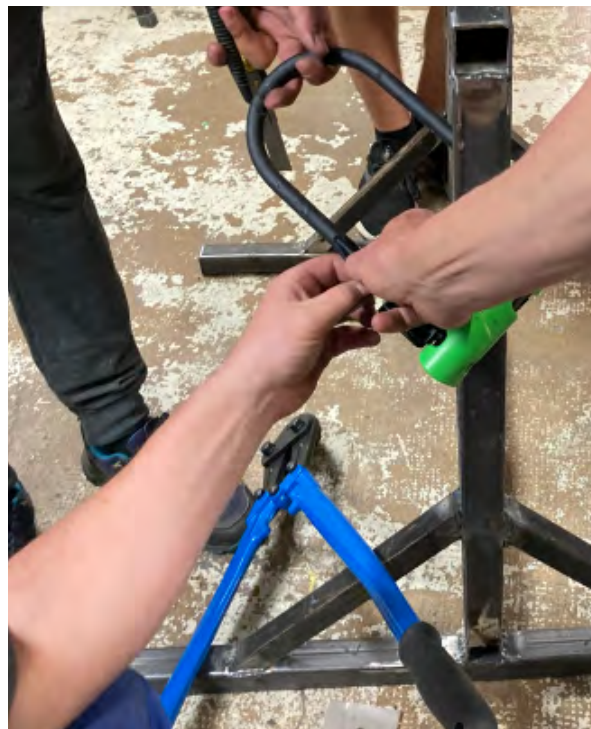
Cité par près d'un assureur sur deux dans ses conditions générales, le classement « FUB 2 roues » permet de s'assurer de la robustesse de l'antivol. La facture d'un antivol « FUB 2 roues » est demandée par les assurances aux nouveaux assurés, comme élément de preuve leur permettant de prévenir les vols et dégradations.

Le classement des antivols « FUB 2 roues » par prix et famille d'antivols est disponible sur www.fub.fr/antivols

Les questions à se poser pour choisir le bon antivol

De quel type est mon vélo ? Quel est mon budget ? Quelle taille d'antivol me convient ? Autant de réflexions à mener avant d'acheter le bon produit. Nouveauté cette année : pour orienter les usagères et les usagers vers un choix d'antivol adapté à leur besoin, la FUB propose une nouvelle infographie en complément au classement.

[Consultez l'arbre de décision pour choisir son antivol.](#)



An infographic with a green background. The text reads "Choisir son antivol : les 4 questions" in white. Below the text is a yellow button with the word "TÉLÉCHARGER" and a download icon. To the right of the text is a stylized illustration of a grey U-lock with a yellow padlock and a key.



Les enseignements de la campagne de tests antivols 2025

> Des niveaux de résistance à la meuleuse très variables

Introduit en 2024, le test de la meuleuse permet de calculer précisément le temps nécessaire pour découper un antivol et libérer le vélo. Le test est réalisé avec une meuleuse électrique portable munie d'une batterie. Il s'agit d'un modèle de base vendu dans la grande distribution et équipé d'un disque standard. Pour des raisons de sécurité, l'antivol est installé et maintenu sur un étau, ce qui permet un travail de découpe plus précis et plus rapide que dans des conditions réelles. **Six antivols (5 U et 1 chaîne) résistent au-delà des 60 secondes**, parmi lesquels deux produits surperforment en offrant une résistance de plusieurs minutes. **La moitié des antivols (14 sur 30) a été découpée en moins de 15 secondes.**

> Des exclus internet dont il faut se méfier

Certains antivols (Crivit de chez Lidl, marque GES, etc.) se sont révélés très médiocres lors des tests. Ces produits uniquement visibles sur internet sont proposés à des prix très compétitifs, ce qui en fait un argument de poids, mais leur vulnérabilité est flagrante.

> Le label « FUB 2 roues » pour éviter les produits de qualité insuffisante

Parmi les 46 antivols testés en 2025, **près d'un tiers (16) n'ont pas obtenu le label « FUB 2 roues »**. Ils ont subi une rupture à la torsion, ont été coupés avec des outils simples et sciés manuellement. **L'ensemble des familles d'antivols (U, chaîne et pliant) sont concernés par ces faiblesses** qui se caractérisent généralement par un **acier insuffisamment résistant**. Un problème impossible à détecter par le consommateur en magasin et une raison de plus de faire confiance au label « FUB 2 roues ».

Un stationnement vélo adapté : un gage de sécurité supplémentaire

S'équiper d'un bon antivol et attacher son vélo à un point fixe résistant en sécurisant le cadre et la roue avant est la bonne conduite à adopter par les cyclistes pour limiter le risque de vol. Mais **cette stratégie ne peut porter ses fruits que si elle bénéficie de la bonne offre de stationnement.**



Aujourd'hui, dans l'espace public comme dans les bâtiments d'habitation ou les lieux de travail, **il manque encore trop souvent des équipements de stationnements vélo** réellement adaptés. Les usager·ères n'ont alors d'autre choix que d'attacher leur vélo à du mobilier urbain, à des équipements pas assez solides ou mal localisés. Ce n'est pas une fatalité, c'est une responsabilité collective.

C'est pourquoi la FUB agit aussi pour que **l'ensemble des acteurs prennent leur part** : collectivités locales, bailleurs sociaux et privés, employeurs. Installer des stationnements vélo sûrs, pratiques et accessibles doit devenir la norme. Le [guide *Installer un stationnement vélo pratique et sécurisé*](#) (FUB, 2024) donne les clés pour y parvenir.

Le marquage et le traçage : deux leviers essentiels pour augmenter les chances de retrouver son vélo

Du gravage au fichier national : l'évolution du marquage des vélos

La FUB et ses associations ont joué un rôle de pionniers en lançant dès 2004 le gravage des vélos en France pour lutter contre le vol et le recel des vélos. En 2021, le marquage des vélos neufs est rendu obligatoire au moment de la vente et l'APIC - Association de promotion et d'identification des cycles et de la mobilité active, dont la FUB est membre fondateur, gère désormais un **fichier national unique des cycles identifiés** alimenté par les opérations de marquage d'une dizaine d'opérateurs. Pour tout vélo acheté avant cette obligation, il est toujours possible de faire marquer son vélo.

L'identification des cycles reste une action indispensable pour permettre de retrouver le propriétaire d'un vélo volé ou recelé qui serait retrouvé.



Le conseil de la FUB

Faire graver son vélo auprès de l'une des plus de 500 associations membres de la FUB présentes sur le territoire (voir la liste sur le site de la FUB) est toujours réalisable ! Il est également possible de l'équiper d'un traceur objet ou vélo selon son budget et l'importance que le cycliste accorde à sa bicyclette.

Le traceur, nouvel outil pour retrouver les vélos ?

La FUB conserve sa position de précurseur en développant désormais une expertise sur l'offre de traceurs, dont le marché a évolué ces dernières années. Certaines associations membres de la FUB organisent dans leurs ateliers la pose de traceurs pour permettre de retrouver des vélos en cas de vol.

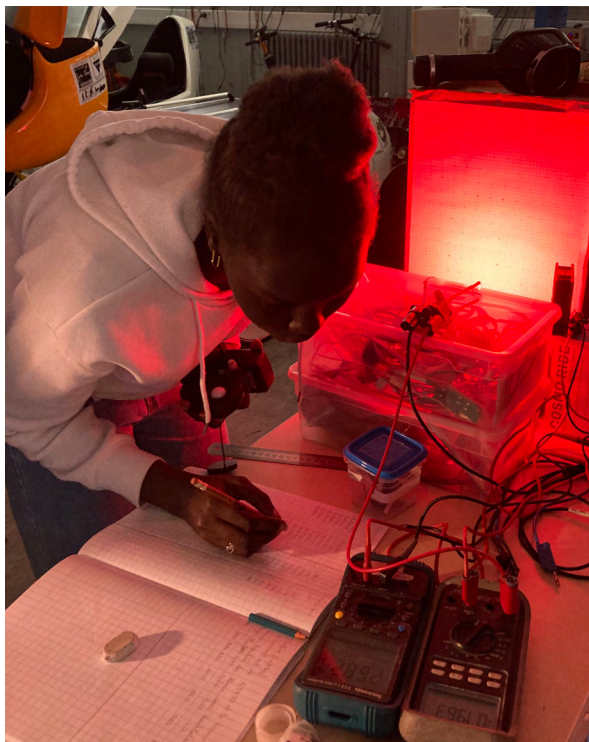
Les premiers travaux de la FUB sur le sujet permettent d'orienter les cyclistes sur le choix entre deux types de traceurs, selon leurs caractéristiques et leurs gammes de prix.

Les « traceurs objets », habituellement utilisés pour retrouver ses affaires courantes, permettent également de localiser un vélo sur son téléphone. Les prix sont relativement bas, d'une quinzaine à une trentaine d'euros. Il est également nécessaire d'acheter un support, généralement vendu entre 10 et 20 €, permettant de dissimuler discrètement le traceur sur son vélo. Avec une autonomie d'une année en moyenne et offrant une précision à 30 m près, ils peuvent être détectables par le voleur mais sont tout de même très efficaces. En ville, de nombreux cas de vélos retrouvés grâce à un traceur objet ont été reportés à la FUB, et ce malgré un temps de latence entre le point indiqué sur l'application et la position en temps réel.

Les « traceurs GPS vélo » permettent de suivre son vélo sur une application dédiée avec un décalage moins grand dans le temps et une plus grande précision. Néanmoins, ils consomment plus d'énergie et doivent donc être rechargés bien plus souvent (quelques jours à 2 mois selon le fabricant), une démarche dont il faut se souvenir régulièrement. En termes de prix, un traceur vélo implique la prise en charge d'un abonnement annuel lié à la présence d'une carte SIM (entre 30 et 80€ par an).

Éclairage des cyclistes : de nouveaux conseils, des attentes envers les automobilistes et les collectivités

La FUB accompagne les usagères et usagers dans le choix de leur éclairage, à travers des conseils et des tests d'éclairage disponibles sur son site internet. Mesure de l'autonomie, éclairement à 10 m, angle du faisceau, ces éléments essentiels mais difficilement comparable en lisant les emballages des fournisseurs sont mesurés et évalués par le département Génie Électrique et Informatique Industrielle de l'[IUT de l'Aisne](#), sous la direction d'Arnaud Sivert depuis 2018.



Les conseils de la FUB pour choisir son éclairage avant

> L'éclairement au sol

Le code de la route impose aux cyclistes de s'équiper d'un éclairage avant de 10 lux à 10 mètres, une puissance minimale qui permet tout juste de circuler en ville lorsque l'éclairage public est présent. La FUB recommande de s'équiper a minima d'un éclairage de 30 lux à 10 mètres. Pour rouler en toute sécurité sur des voies sans éclairage public, la FUB préconise un éclairage plus puissant, de 50 lux à 10 mètres.

> L'angle du faisceau

L'angle de l'éclairage est également un critère à considérer. Les cyclistes peuvent avoir besoin d'un éclairage avec un angle large afin de bien voir les éventuels obstacles qu'ils peuvent rencontrer (traversées d'animaux, bas-côtés ou chaussées dégradés, etc.). À l'inverse, en milieu urbain, un éclairage avec un angle étroit est la plupart du temps suffisant.

L'arbre de décision éclairage avant résume le choix à faire selon le type de voiries.

[Consultez l'arbre de décision éclairage.](#)

La sécurité des cyclistes la nuit, l'affaire de toutes et tous !

Les collectivités locales ont un rôle à jouer avec les conditions d'éclairage public et la prise en compte de l'enjeu de visibilité des cyclistes dans la conception de l'espace public et des aménagements, en particulier aux intersections avec des flux automobiles.

Les automobilistes doivent également prendre leurs responsabilités, en augmentant leur attention lorsque la nuit tombe et en ralentissant. La réduction des vitesses reste le premier levier pour augmenter la visibilité et réduire les risques et la gravité des collisions.



Les conseils de la FUB pour choisir son éclairage arrière

> L'autonomie

La capacité de son éclairage doit être **suffisante pour ne nécessiter qu'une seule recharge hebdomadaire**. Par exemple, pour 1 heure de déplacement à vélo par jour, **une batterie avec une autonomie d'environ 6 heures est recommandée** (5 heures + 1 heure de sécurité). Attention, une batterie utilisée par temps froid se décharge plus rapidement.

Pour un usage au quotidien, un **éclairage fixe** est à privilégier car plus difficile à voler et plus résistant dans le temps.

Tous les **éclairages branchés sur le moteur d'un vélo à assistance électrique ou un moyeu de roue** sont très intéressants car ils **n'ont pas besoin d'être rechargés**. Plus de mauvaises surprises !

> La puissance lumineuse

La FUB recommande d'**opter pour des produits qui affichent des valeurs en lumens entre 25 et 150**. En dessous de 25 lumens, l'éclairement n'est pas suffisant. Parmi les produits testés par la FUB, on trouve des **éclairages arrière peu chers** qui affichent des **performances bien plus élevées jusqu'à 100 et même 150 lumens**.

Retrouvez l'ensemble des éclairages avant et arrière testés par la FUB : www.fub.fr/tests-eclairages

Grâce à leurs campagnes annuelles de tests, la FUB et ses associations contribuent à renforcer la sécurité des cyclistes et à promouvoir la pratique du vélo auprès de l'ensemble des publics.



Contact presse

Anne-Sybille Riguidel
Chargée des relations presse
as.riguidel@fub.fr
06 32 10 26 38